Décisions 2025 ayant fait l'objet d'un recours

Retrouvez sur cette page le tableau de suivi des décisions 2025 ayant fait l'objet d'un recours.

Décisions contentieuses

25-D-01 du 19 février 2025 relative au secteur des explosifs à usage civil

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).

25-D-02 du 31 mars 2025 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité sur applications mobiles sur les terminaux iOS

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris

25-D-03 du 11 juin 2025 relative à des pratiques mises en oeuvre dans les secteurs de l'ingénierie et du conseil en technologies, ainsi que des services informatiques

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).

25-D-05 du 3 novembre 2025relative au respect des engagements annexés à la décision n° 22-DCC-254 du 22 décembre relative à la prise de contrôle exclusif de l'hypermarché Géant Casino La Batelière et de la société H Immobilier par le groupe Parfait

Cette décision fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat (recours pendant).

25-D-06 du 06 novembre 2025 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la prise de rendez-vous médicaux en ligne et des solutions de téléconsultation médicale

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).

25-D-07 du 17 novembre 2025 relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).

25-D-08 du 27 novembre 2025 relative à des pratiques mises en œuvre dans les secteurs de la syndication de résultats de recherche et de la publicité en ligne

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).

25-D-09 du 04 décembre 2025 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la distribution de commodités chimiques

Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Paris (recours pendant).